



## Les documents d'urbanisme du département de la Somme



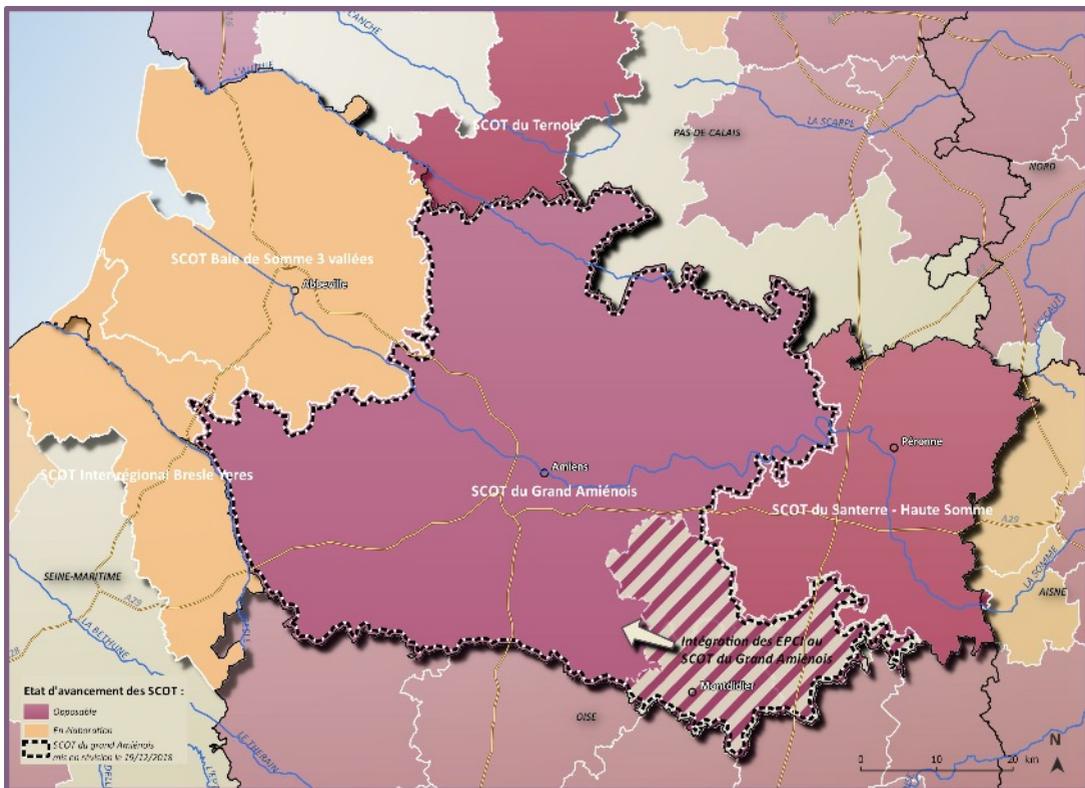
Dans la Somme, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 408 communes sur 772\* au total sont dotées d'un document d'urbanisme applicable soit 53 % :

- 314 communes dotées d'un plan d'occupation des sols / plan local d'urbanisme / plan local d'urbanisme intercommunal
  - 159 de plans locaux d'urbanisme (PLU)
  - 114 de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)
  - 41 de plans d'occupation des sols applicables (POS)
- 94 communes dotées d'une carte communale
- Sur le reste du département s'applique le règlement national d'urbanisme (364 communes soit 47%)

**i** La durée moyenne d'élaboration d'un plan local d'urbanisme est de 4,5 ans dans le département de la Somme.

Avec l'approbation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux en cours d'élaboration, la couverture des communes en documents d'urbanisme passera à 658 communes (85% du territoire).

## État des lieux des schémas de cohérence territoriale



## Schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois :

- Approuvé le 21/12/2012
- exécutoire à compter du 20/05/2013

## Schéma de cohérence territoriale du pays Bresle Yères

- Prescrit le 16/04/2014

## Schéma de cohérence territoriale du pays Santerre Haute Somme

- Approuvé le 13/12/2017
- Exécutoire à compter du 18/02/2018

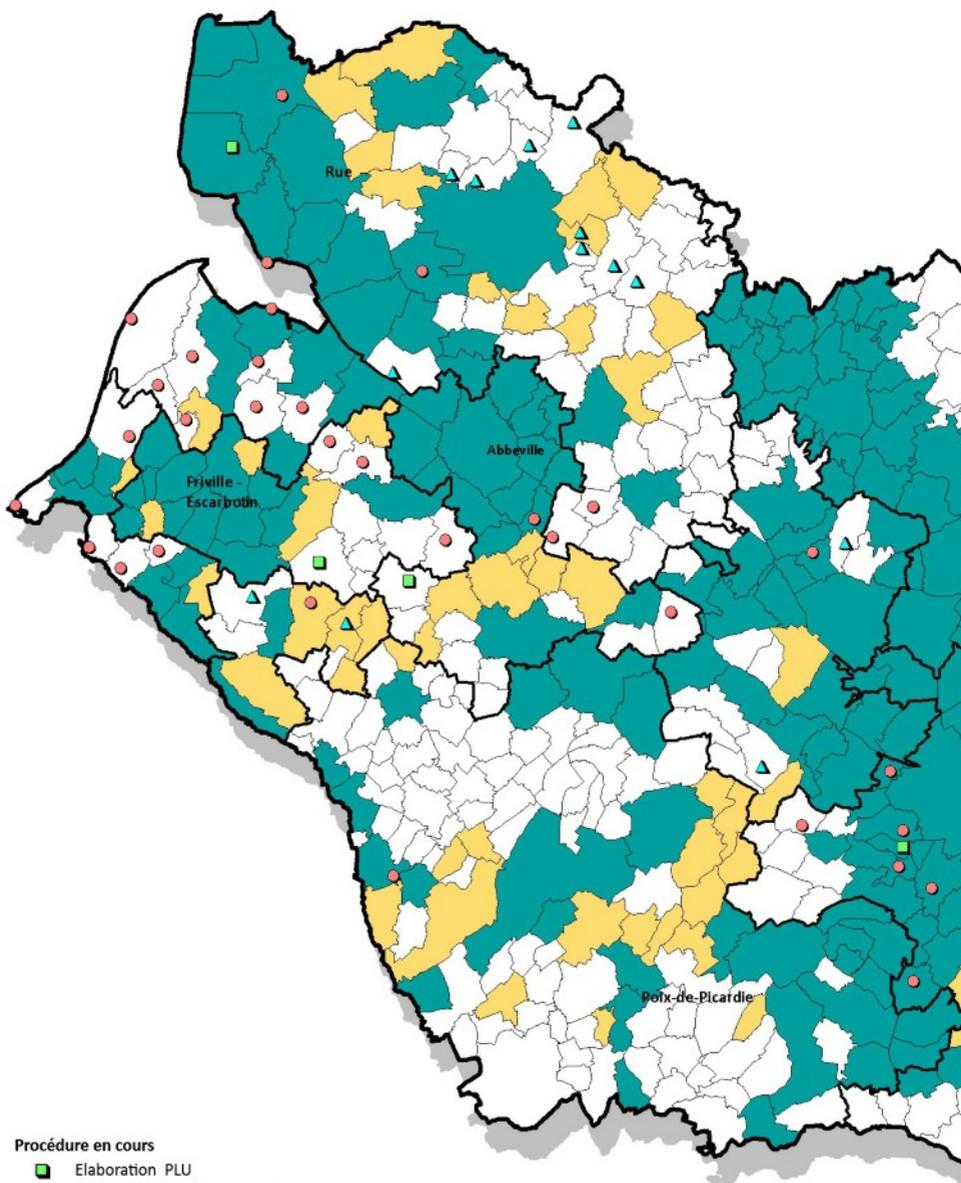
## Schéma de cohérence territoriale baie de Somme Trois Vallées

- Prescrit le 14/12/2015

## Schéma de cohérence territoriale du pays du Ternois

- Approuvé le 07/04/2016
- Exécutoire à compter du 28/07/2016



**Procédure en cours**

- Elaboration PLU
- ▲ Elaboration Carte Communale
- Document en cours de révision

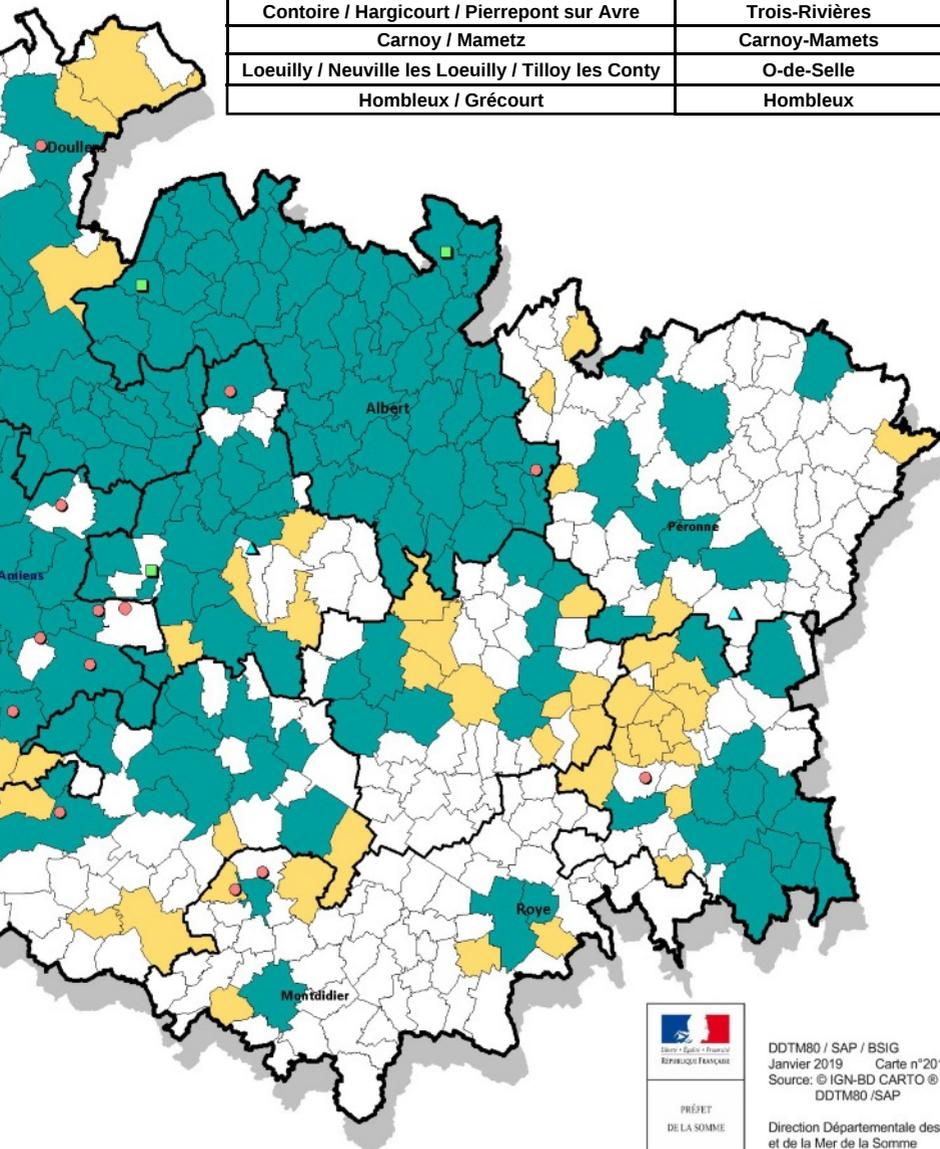
**Document en vigueur**

- POS / PLU(i)
- Cadre communale
- RNU

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME  
AU 8 JANVIER 2019

Depuis 2018, 17 communes ont fusionné dans la Somme créant ainsi de nouvelles communes.

Anciennes communes	Nouvelles communes	Date d'application
Hyencourt le Grand / Omiécourt / Pertain	Hypercourt	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Etinnehem / Méricourt sur Somme	Etinnehem-Méricourt	
Marchelepote / Misery	Marchelepote-Misery	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Contoire / Hargicourt / Pierrepont sur Avre	Trois-Rivières	
Carnoy / Mametz	Carnoy-Mamets	
Loeuilly / Neuville les Loeuilly / Tilloy les Conty	O-de-Selle	
Hombleux / Grécourt	Hombleux	

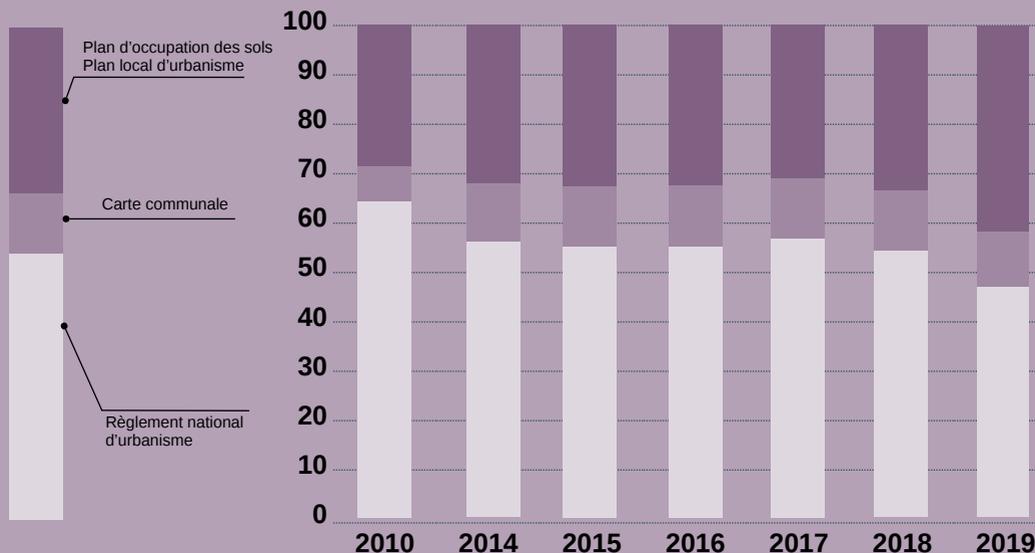


PRÉFET  
DE LA SOMME

DDTM80 / SAP / BSG  
Janvier 2019 Carte n°20190108302  
Source: © IGN-BD CARTO®  
DDTM80 / SAP

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de la Somme

## Évolution de la couverture en documents d'urbanisme dans la Somme (en % de communes)



## Nombre de communes couvertes par :

	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2010	1 <sup>er</sup> juillet 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> juillet 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2018	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
plan d'occupation des sols plan local d'urbanisme	223	251	256	254	255	257	226	261	261	314
carte communale	57	92	96	97	97	97	96	97	98	94
règlement national d'urbanisme	502	439	430	431	430	425	457	421	419	364
<b>Total</b>		782				779				772

Documents d'urbanisme en élaboration ou en révision au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Nombre de communes en élaboration ou en révision de plan local d'urbanisme	49
Nombre de communes en élaboration ou en révision de carte communale	18
Nombre de communes concernées par une élaboration de plan local d'urbanisme intercommunal	335

**Règlement national d'urbanisme****RNU**

En l'absence de document d'urbanisme, c'est le principe de la constructibilité limitée aux espaces urbanisés qui s'applique sur le territoire d'une commune

**Carte communale****CC**

C'est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où celle-ci sont limitées à des constructions à vocation forestières ou agricoles.

**Plan local d'urbanisme****PLU**

C'est un document d'urbanisme plus complet que la carte communale. La loi SRU a remplacé les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) par les PLU. L'une des différences est que le PLU doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet communal.

**Plan local d'urbanisme intercommunal****PLUi**

Mis en œuvre massivement à partir de 2011, les PLUi s'appliquent à l'échelon intercommunal et peuvent tenir lieu également de Programme Local de l'Habitat et éventuellement de Plan de Déplacement Urbain (voire de SCOT dans certains cas).

**Schéma de cohérence territoriale****SCOT**

Ce sont des documents de planification stratégique intercommunaux qui ont pour objet de définir les orientations générales de l'aménagement des territoires qu'ils couvrent et de mettre en cohérence les politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements, de commerces, d'équipements, d'environnement et plus généralement en terme d'organisation de l'espace.



**AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE**



**ÉCONOMIE AGRICOLE**



**ENVIRONNEMENT ET LITTORAL**



**RISQUES ET SECURITÉ ROUTIÈRE**



**HABITAT ET CONSTRUCTION**



**SERVICES TERRITORIAUX**

**Directeur de la publication : Jacques Banderier**

**Conception : direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
service aménagement et prospective**

**Réalisation : direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
service aménagement et prospective  
bureau de la connaissance et de la prospective**